



Communiqué de presse
18 janvier 2018 – Paris

**Groupe de travail national éolien :
des mesures qui libèrent l'énergie éolienne
et accélèrent la transition énergétique du pays ;
l'éolien prêt à assumer des objectifs ambitieux et réalistes**

France Energie Eolienne tient à saluer les conclusions présentées ce matin par le secrétaire d'état Sébastien Lecornu, dont deux des mesures principales sur l'accélération des temps de développement et la juste répartition de l'IFER sont issues de propositions de FEE.

Les acteurs de l'éolien se tiennent prêts pour assumer un rôle central dans la transition énergétique française, alors que la filière annonce aujourd'hui un record de puissance raccordée en 2017 (1692,05 MW), autorisant des objectifs ambitieux pour les années à venir.

Pour **Olivier Perot, président de France Energie Eolienne** : « La filière se félicite de la convergence des prises de conscience et des décisions : elles sont indispensables pour libérer l'éolien français et pérenniser son développement de façon concertée, harmonieuse, et pragmatique. Ce groupe de travail a permis de faire dialoguer toutes les parties prenantes et a démontré la pertinence et l'efficacité de cette méthode. L'objectif était de mettre les différents sujets sur la table et d'y apporter des réponses efficaces et rationnelles. »

France Energie Eolienne revient en détails sur les mesures annoncées par le gouvernement, sur **leurs implications réelles pour la filière, les collectivités, les français et leur impact sur la transition énergétique du pays.**

Réduction des temps de développement : accélération du traitement des recours systématiques

Près de deux tiers des projets de parcs éoliens sont attaqués ; 75% des recours sont pourtant rejetés mais entraînent des retards très importants sur le déploiement de l'éolien en France. En moyenne, un parc met 7 à 8 ans à sortir de terre dans l'hexagone, contre seulement 3 à 4 ans en Allemagne.

Pour Olivier Perot : « Sans remettre en cause le droit au recours, le traitement direct par les cours administratifs d'appel permettra de statuer plus rapidement et de raccourcir le temps de développement des projets. »

Équité de la fiscalité pour les communes accueillant des parcs éoliens

Le groupe de travail a acté une meilleure répartition de l'IFER (l'imposition forfaitaire pour les entreprises de réseaux) afin que toutes les communes perçoivent les mêmes recettes issues des installations éoliennes, et ce quel que soit le régime fiscal de l'intercommunalité auxquelles elles appartiennent.

Pour Olivier Perot : « Cette décision est une mesure d'équité. Il était indispensable que les communes les plus impliquées dans la transition énergétique et le développement des énergies renouvelables voient leurs efforts et leur engagement reconnus et soutenus. »

Réduction de l'impact lumineux : un pas dans la bonne direction

L'instauration de systèmes différenciés du balisage lumineux au sommet des éoliennes répond à une demande réelle de la part des riverains des parcs. En diminuant l'impact visuel des éoliennes, cette mesure améliore le confort des riverains, sur tous les territoires, tout en ne sacrifiant pas la sécurité.

Pour Olivier Perot : « Cette mesure va dans le bon sens, puisqu'elle représente un pas supplémentaire vers plus de confort pour les riverains. »

Des objectifs 2017 atteints et des prévisions optimistes

France Energie Eolienne annonce ce jour un record de capacités éoliennes installées et raccordées en 2017 : 1 692,05 MW. La filière éolienne atteint ainsi 13 760,35 MW de puissance installée au 31 décembre 2017, soit l'équivalent de la consommation en électricité d'environ 11 millions de ménages en France*.

Pour Olivier Perot : « Avec près de 1 700 MW raccordés en 2017, France Energie Eolienne est très confiante sur l'atteinte des 15 000 MW à fin 2018 (objectifs PPE). L'important maintenant est de nous tourner vers l'avenir et les objectifs PPE 2023-2028 qui doivent être ambitieux pour l'énergie éolienne. Il est clair que, compte-tenu des volumes de projets actuellement en cours de développement, la filière dispose d'assez d'éléments pour viser la fourchette haute des objectifs PPE 2023 avec plus de 26 000 MW d'éolien terrestre et 3 200 MW d'éolien offshore ».

**consommation de 2700 kWh/ménage/an hors chauffage et eau chaude*

Des objectifs à horizon 2023 et 2028 réalistes et ambitieux pour la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)

Naturelle, inépuisable, compétitive et implantée au cœur de nos territoires, l'énergie éolienne est essentielle à la transition énergétique française. Elle contribue déjà à 5% des besoins en électricité du territoire. La filière française est prête et structurée pour relever des objectifs ambitieux : **France Énergie Éolienne recommande un objectif de 45% d'énergies renouvelables en France à horizon 2030 dont 23% d'énergie éolienne.**

- † Eolien terrestre : 2023 : 26 GW / 2028 : 37 GW
- † Eolien en mer : 2023 : 3,2 GW / 2028 : 12 GW

A propos de France Energie Eolienne :

Créée en 1996, France Energie Eolienne est le porte-parole des professionnels éoliens français. Les 330 membres de FEE ont construit plus de 90% des turbines installées sur le territoire français et en exploitent plus de 85%.

FEE consolide les problématiques et expériences vécues au quotidien par ses différents membres et s'appuie sur leurs expertises pour formuler des prises de position claires et précises au nom de la filière. Elle sert d'interlocuteur des pouvoirs publics, des élus, de la presse et de la société civile et répond à leurs demandes et sollicitations.

FEE informe également les professionnels sur l'évolution des politiques publiques liées à l'éolien. Enfin, FEE fédère ses membres et les met en relations entre eux.

Contacts presse :

Agence Hopscotch
Gildas Picchi
01 58 65 00 98
gpicchi@hopscotch.fr

France Energie Eolienne
Mattias Vandenbulcke
01 42 60 07 41
mattias.vandenbulcke@fee.asso.fr



Energie éolienne raccordée en 2017 : nouveau record de la filière (+ 1 692,05 MW)

Alors que l'année 2016 avait déjà été celle d'un nouveau record pour l'éolien, avec 1 560,5 MW raccordés, la filière a prouvé une nouvelle fois sa capacité à atteindre les objectifs qu'elle se fixe, en installant sur une année 131,55MW de plus que l'an passé. La puissance raccordée en 2017 représente plus de 12% du parc éolien total installé et raccordé sur le territoire français.

1. Chiffres clés de puissance raccordées en 2017 :

1 692,05 MW
installés en 2017

- ⚡ Suffisamment pour alimenter en électricité (hors chauffage et eau chaude) la population de la région **Bourgogne Franche-Comté***
- ⚡ **127** parcs (nouvelles installations ou extensions) / **714** nouvelles turbines
- ⚡ Chiffre 2016 : 1 560,5 MW raccordés (+7,8%)

13 760,35 MW
de puissance totale installée au **31/12/2017**

- ⚡ Suffisamment pour alimenter en électricité près de 11 millions de foyers
- ⚡ Soit l'équivalent des populations régions Ile de France, Hauts de France, Normandie et Bretagne réunies

Taille moyenne d'un parc éolien installé en 2017 :

13,3 MW

- ⚡ Puissance unitaire moyenne : 2,37 MW
- ⚡ Soit la capacité d'alimenter environ 1850 foyers (hors chauffage et eau chaude)

Taux de pénétration de l'éolien en France (consommation) :

4,9%

Source : RTE – eco2mix

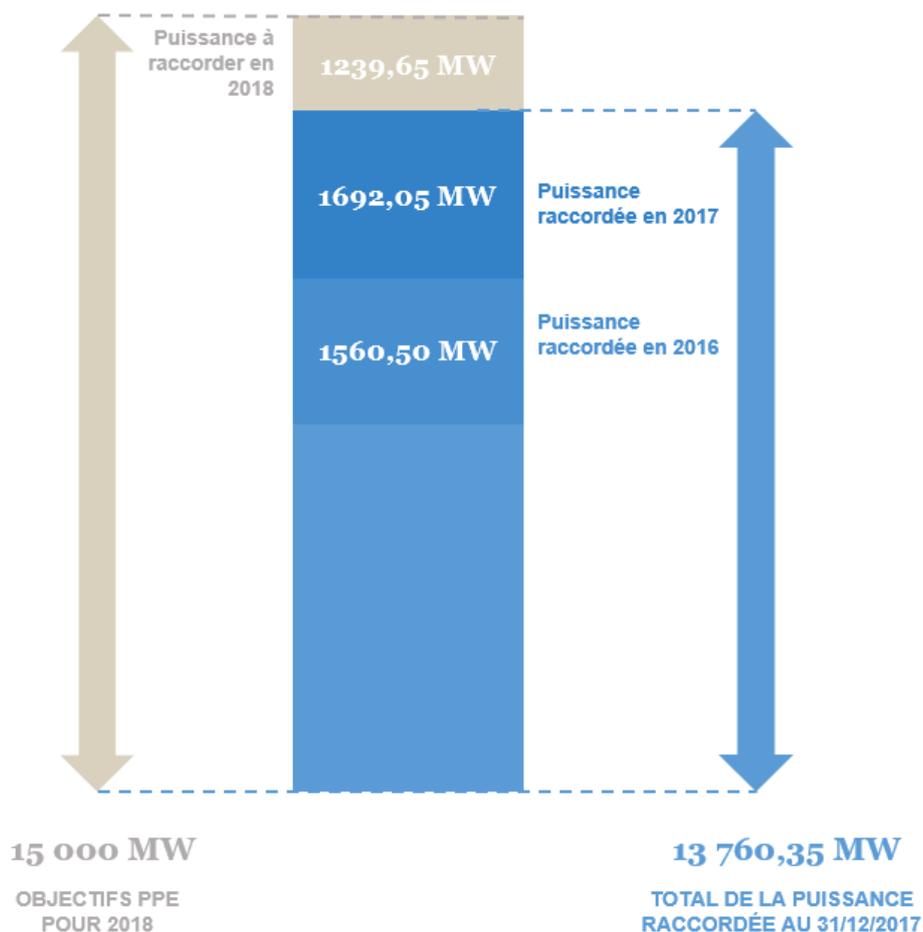


Le **pic annuel de consommation** d'énergie éolienne a été relevé le mercredi 13 septembre 2017 à 14h30 :
le vent a alors couvert **25%** des besoins en consommation !

2. Un objectif 2018 fixé par la PPE réalistes

Pour Olivier Perot :

« L'objectif initialement fixé par la Programmation pluriannuelle de l'énergie est de 15 000 MW de puissance éolienne terrestre raccordée avant la fin de l'année, soit 1239,65 MW à installer en 2018. Tout laisse à parier que cet objectif sera largement atteint par la filière ! »

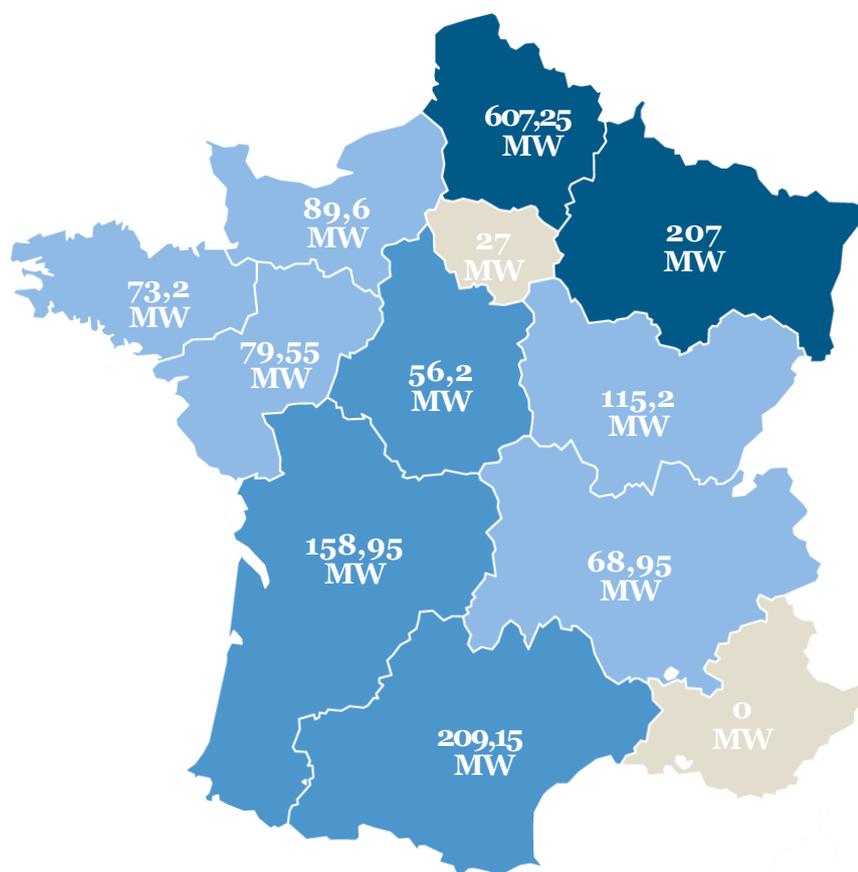


Source : France Energie Eolienne, 2018

3. Chiffres clés 2017 par région (capacité annuelle installée et raccordée)

5.

Les Hauts-de-France, l'Occitanie et le Grand Est portent la croissance des installations sur le territoire cette année encore.



Source : France Energie Eolienne, 2018

Région	Capacité installée en 2017 (MW)	1 ^{er} semestre 2017 (MW)	2 nd semestre 2017 (MW)
Hauts-de-France	607,25	110	497,25
Occitanie	209,15	64,4	144,75
Grand Est	207	94,7	112,3
Nouvelle-Aquitaine	158,95	17	141,95
Bourgogne-Franche-Comté	115,2	66,5	48,7
Normandie	89,6	19,65	69,95
Pays de la Loire	79,55	30,2	49,35
Bretagne	73,2	27,2	46
Auvergne-Rhône-Alpes	68,95	13,4	55,55
Centre-Val de Loire	56,2	46,8	9,4
Ile-de-France	27	12	15
Corse	0	0	0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	0	0	0
Total	1692,05	501,85	1190,2

4. Parts de marché et performances du secteur en 2017

